

**DESTINATAIRES:** A tous les médecins  
CHSLD – RI - RPA  
Cliniques de dépistage

**ORIGINE:** Dre Linda Lalancette, md, FRCPC  
Microbiologiste-infectiologue

**DATE:** Le 5 mars 2021

**OBJET:** Précision pour le dépistage par PCR de la COVID-19 avec l'ajout du spécimen de gargarisme

---

**Cher Docteur,**

Par la présente, j'aimerais vous aviser de l'ajout du spécimen de gargarisme pour le dépistage par PCR de la COVID-19 pour l'installation de St-Eustache. Le CISSS des Laurentides a participé à un projet multicentrique pour évaluer la validité de ce type d'échantillon, en comparaison avec le prélèvement oro-naso-pharyngé.

L'étude fut concluante mais a démontré une certaine baisse de sensibilité. De plus, les deux équipements utilisés pour les tests rapides soient le GeneXpert et le Biofire, n'ont pas été validés pour ce type d'échantillon. Dans ce contexte, certaines clientèles ne pourront avoir leurs dépistages par gargarisme et devront plutôt être prélevées au niveau oro-naso-pharyngé.

Voici donc la liste d'**exclusion** du gargarisme selon les catégories de priorisation provinciale :

- M1 - M2 : Tout patient symptomatiques en milieu de soins aigus ou en milieux d'hébergement
- M3 : Tout travailleur de la santé symptomatique
- M4 : Tout patient asymptomatique en attente de greffe ainsi que leur donneur
- M8 : Tout patient asymptomatique admis sur une unité de soins (le premier prélèvement)
- M11 – M12 : Tout patient asymptomatique qui pourrait nécessiter une intubation ou une bronchoscopie dans les 48 prochaines heures
- Enfant âgé de moins de 6 ans

- Tous les autres patients symptomatiques de plus de 7 jours d'évolution.

Et voici la liste d'**inclusion** des clientèles pour le gargarisme :

- Le dépistage régulier des employés asymptomatiques des unités chaudes et tièdes, des unités en éclosion ou déplacés de façon exceptionnelle vers une zone verte.
- Les dépistages subséquents des patients asymptomatiques en milieu de soins aigus ou en milieux d'hébergement
- Les dépistages réguliers des patients en zone verte qui reçoivent des traitements de VNI (ex. : CPAP, Bi-PAP, Optiflow).
- Contre-indication au prélèvement oro-naso-pharyngé dû à une anomalie ORL ou une thrombocytopénie sévère (<50). Précisons que pour cette clientèle, si symptomatique, un test négatif au gargarisme ne permet pas de lever l'isolement. Au besoin, vous référez à l'équipe de PCI.
- Tous les autres M non inclus dans les critères d'exclusion ou pré-cités ci-haut explicitement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer au laboratoire de microbiologie au poste 42066.



Linda Lalancette, md, FRCPC  
Microbiologiste-infectiologue